

Art. 1 – Organisateur et assurance

1.1– L’organisateur et l’assurance

Bazas Sports Nature (BSN) est une association de Loi 1901 dont l'adresse est la suivante : Mairie 33430 Bazas.

Une assurance est contractée auprès d’un assureur pour les concurrents et les bénévoles.

1.2- Personnes ressources – site internet : <http://www.usbsn.fr/>

Franck Desqueyroux

Président du BSN

adresse : 1, Pastissey 33430 Birac

Port : 06 32 55 65 36

e-mail : queyquey@orange.fr

Frédéric Labrouche

Secrétaire du BSN

adresse : 48, Le Bourg 33840 LERM ET MUSSET

port : 06 09 11 77 07

e-mail : f.labrouche@orange.fr

Art. 2 – Inscriptions – pièces à fournir – remboursement

Date du raid	vendredi 9 septembre 2016
Lieu du raid	Bazas -Lac de La Prade (site de départ et d'arrivée)
Les horaires	retrait des dossards 8 h à 9 h briefing 9 h 45 départ du raid XS 10 h départ du raid XL 10 h fin des épreuves 15 h proclamation des résultats 15 h Vin d'honneur 18 h 30
Coût Raid XL et XS	50 € par équipe
Date limite d'inscription	Mardi 5 septembre 2017 (selon les places disponibles)

2.1 – Condition d’inscription

· L’épreuve est ouverte aux participants licenciés et non licenciés (avec certificat médical) et à partir de 16 ans (avec autorisation parentale).

· Tout concurrent devra compléter et signer une attestation de natation.

· Tout concurrent doit être couvert **par une assurance individuelle accident et une responsabilité civile et autorise l'organisation au droit à l'image pour la promotion de l'association et accepte les termes du présent règlement.**

· les concurrents d'une même équipe doivent, si possible, courir dans une tenue identique et sont obligés de porter le dossard de la course bien visible tout au long des épreuves et porter le casque sur les épreuves VTT et canoë.

2.2 – Pièces à fournir

- le **bulletin d’inscription** dûment complété et signé par les deux équipiers ;

- copie d’une **licence sportive** en cours portant attestation de délivrance d’un certificat médical mentionnant l’absence de contre indication à la pratique sportive en compétition **ou un certificat médical ou** sa copie mentionnant l’absence de contre indication à la pratique sportive en compétition de moins d’un an **et** pour les mineurs (à partir de 16 ans) fournir une **attestation parentale sur papier libre** ;

- le **chèque de 50 € (par équipe)** comportera l’ordre suivant : **Bazas Sports Nature**

Le dossier complet est à adresser à :

Frédéric LABROUCHE 48, Le Bourg 33840 LERM ET MUSSET

Attention nombre de places limitées. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

2.3 – Les frais d'engagement

Les frais d'engagement comprennent l'inscription au raid, l'organisation, la location de canoë, le prêt de matériel, la sécurité, un lot souvenir et trois ravitaillements prévus après chaque épreuve et à l'arrivée.

2.5 - Remboursement - forfait

En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation :

Frédéric LABROUCHE 48, Le Bourg 33840 LERM ET MUSSET

e-mail : f.labrouche@orange.fr - port : 06 09 11 77 07

- Tout forfait exprimé au plus tard **5 semaines** avant la course entraînera le remboursement des droits versés.
- Tout forfait exprimé entre **5 et 3 semaines** avant la course entraînera le remboursement de 50% des droits versés.
- Pour tout forfait à moins de **3 semaines** (cachet de la poste faisant foi) de la course, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisation.

Art. 3 – les épreuves – le parcours

Deux parcours	Parcours XL	Parcours XS
Les disciplines sportives	1 – trail 4,5 km	1 – trail 4,5 km
Les distances	2 – canoë 2 km	2 – VTT 23 km
L'enchaînement	3 – VTT 21 km 4 – trail 10 km 5 – VTT 8 km	3 – canoë 2 km
Distance totale	45,5 km	29,5 km
Durée de l'effort estimé	(soit 4 à 5 heures d'effort)	(soit 2 à 3 heures d'effort)
Dénivelé		
Format de l'épreuve	par équipe de deux (hommes – femmes – mixte – 16 ans et plus)	
Ravitaillements prévus	Trois ravitaillements	
Parcours	Balisé en milieu naturel	

. L'épreuve se déroule en équipe de deux (duo) sous couvert de la présentation d'un certificat médical ou d'une licence sportive. (Âge minimum 16 ans avec autorisation parentale).

. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité ou des raisons climatiques. Les concurrents devront alors suivre les nouvelles consignes.

. Le parcours sera indiqué aux concurrents lors du briefing avant le départ.

. L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue, trop important, constaté par le médecin de l'organisation.

Le parcours du raid se déroule en grande partie en milieu rural. **Épreuve en semi-autonomie. Le port du casque est obligatoire sur les épreuves VTT et canoë.**

3.1 – VTT

Les parcours du VTT sur le raid XL est de 29 km et le raid XS 23 km sont balisés. Chaque concurrent devra respecter le code de la route, dès qu'une route sera empruntée. **Port du casque obligatoire.**

3.2 - canoë

Cette épreuve s'effectuera sur le Lac de la Prade sur une distance de 2 km pour le raid XL et XS. Chaque participant est muni d'un canoë, de deux gilets de sauvetage et de deux pagaies. Une carte d'orientation sera remise au début de cette épreuve. **Le port du gilet de sauvetage et du casque sont obligatoires. Le gilet de sauvetage doit être attaché. Par le seul fait de s'engager au raid, tout concurrent atteste savoir nager.**

Art.4 – chronométrage, bonus, pénalités, porte horaire

4.1 – Chronométrage

Le chronométrage sera pris sur la totalité du parcours.

- Seul le comité de course est habilité à donner le départ.
- Le temps ne sera validé que lorsque les deux équipiers auront franchi la ligne d'arrivée.
- Le temps total des pénalités sera ajouté au temps total du raid.
- Les résultats définitifs seront communiqués sur le site : <http://www.usbsn.fr/>

4.2 – Pénalités

La liste n'est pas limitative, tout litige relatif à la transgression du présent règlement sera arbitré par le comité d'organisation.

Absence gilet sauvetage, casque VTT	Disqualification

4.3 – Abandon

- L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la disqualification de l'équipe.

4.4 – Réclamations

- Le temps maximum de réclamation est d'une heure après l'arrivée de l'équipe.

4.5 - Porte horaire

Le lieu et l'heure de la porte horaire seront dévoilés lors du briefing avant le départ · L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité (nuit, circulation, autorisation temporaire....) ou par décision de l'organisation.

Art. 5 – assistance médicale - sécurité

Pour ce qui concerne l'organisation :

Un service médical est assuré par un médecin mobile et un poste de secours, composé de secouristes postés sur la base du Lac de La Prade jusqu'à 18h. Le médecin aura toute autorité pour arrêter un concurrent.

Sur l'eau sera prévue une embarcation motorisée, équipée de matériel de premiers soins avec à son bord un coéquipier en sus du pilote en liaison radio avec le poste de secours et l'organisateur.

Sur la route, les signaleurs bénévoles de la Section Bazas Sports Nature assureront la protection de passages dans les carrefours.

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses sur route.

Pour ce qui concerne le concurrent :

Les concurrents doivent porter le dossard de la course tout au long des épreuves. Il est obligatoire de savoir nager 25m minimum et de porter le gilet de sauvetage lors du parcours canoë. Le port du casque est obligatoire sur les épreuves de VTT et canoë.

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique et pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Mais il peut à tout moment durant le déroulement de l'épreuve demander une assistance ou un avis médical.

Attention la route reste ouverte à la circulation, les raiders ne sont pas prioritaires : respect du code de la route.

Article 6 : matériel obligatoire, fourni et interdit

Matériel obligatoire

1 VTT – 1 casque – 1 kit de réparations VTT – 1 sac à dos – 1 réserve d'eau minimum 1 litre (bidon, camelback...) 1 couverture de survie. Sont interdits les tandems et les cyclo-cross. Chaque concurrent est responsable de son matériel ainsi que de la mise en place et de la récupération de celui-ci dans le parc à vélo. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de celui-ci durant le déroulement de la journée.

Matériel fourni

Les bateaux ; les gilets de sauvetage et les pagaies sont fournis par l'organisation (impossibilité d'utiliser sa propre embarcation) et ils ne sont pas numérotés. Ils sont choisis librement par les concurrents au moment de l'embarquement. Les casque et port du gilet sont obligatoires durant la réalisation de l'épreuve nautique. Le gilet de sauvetage doit être porté et attaché sur la totalité du parcours nautique sous peine de disqualification de l'équipe ou du concurrent.

Art. 7 – L'esprit du Raid de La Prade

L'esprit sportif de cette manifestation passe par le respect de l'environnement et la courtoisie envers les concurrents et les bénévoles.

Art. 8 – Vol - Vandalisme

L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, la perte, de vols ou accidents susceptibles de se produire pendant l'épreuve. En aucun cas, un concurrent ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis de l'organisation, le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

Art. 9 – Médiatisation du Raid de La Prade

La section Bazas Sports Nature se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images du Raid de la Prade (photographies, vidéos).

Art.10 – Récompenses

Le podium est réparti comme suit :

- 3 premiers hommes duo
- 3 premières femmes duo
- 3 premiers mixtes duo
- 3 premier homes solo
- 3 premières femmes solo

Art.10 – Animations

Horaire des animations de 10 h à 16 h. Podium sonorisé. Buvette.